ABC DIAGNOSTICS OCCITANIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6B avenue de l'Europe
11800 RUSTIQUES
RCS CARCASSONNE 913 892 196

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an 2023,

Le 23 novembre,

A 10 heures,

Monsieur Gilles FERRISI,

Actionnaire unique et président de la société ABC DIAGNOSTICS OCCITANIE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 10 actions, située au 6 bis avenue de l'Europe 11800 RUSTIQUES,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Monsieur Gilles FERRISI, associé unique, décide d'étendre l'objet social à l'activité d'expertises en Bâtiment qui devient l'activité principale.

L'activité de prestations de diagnostics immobiliers, d'analyses et de contrôles techniques immobiliers est maintenue comme activité secondaire avec un champ d'intervention réduit aux travaux publics relevant du génie civil.

GF

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- A titre principal : Expertises en Bâtiment
- A titre secondaire : Diagnostics immobiliers, analyses et contrôles techniques immobiliers.

Et plus généralement, Toutes opérations commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Gilles FERRISI décide de modifier la dénomination sociale qui sera désormais la suivante :

ABC DIAGNOSTICS EXPERTISES BATIMENT

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination sociale est : " ABC DIAGNOSTICS EXPERTISES BATIMENT ".

GF

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

TROISIEME DECISION

Monsieur Gilles FERRISI décide de modifier le siège social à l'adresse suivante :
Les Villas de Laure n°65, 9 route de Laure 11800 TREBES

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au Les Villas de Laure n°65, 9 route de Laure 11800 TREBES.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Président, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés, et en tout lieu par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Gilles FERRISI
Président

